L'ARTISAN 33

INFORMATION DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION AQUITAINE - SECTION GIRONDE

dossier spécial

Le fléau de la concurrence déloyale

Cap sur le Libournais

- **Les chiffres clefs** de l'artisanat girondin
- **Le soutien du conseil régional** aux filières artisanales
- **Les aides** du contrat de génération

N° 2 - mai 2013

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Aquitaine Gironde

MAAF PRO S'ENGAGE

- → **Vous conseiller** pour mieux vous accompagner et vous protéger
- → **Vous donner accès** aux services MAAF à tout moment
- → **Vous écouter** toujours plus pour mieux vous satisfaire
- → **Reconnaître** votre confiance et votre fidélité
- → **Vous simplifier** les démarches au quotidien

En tant que client MAAF, vous pouvez bénéficier, en fonction du ou des contrat(s) MAAF souscrit(s), de tout ou partie des engagements présentés au titre du Pacte, selon les modalités correspondant au service présenté ou selon les conditions du ou des contrat(s) concerné(s) pour les garanties présentées. Pour connaître les modalités d'accès et les conditions de chaque engagement, vous pouvez les consulter sur www.maaf.fr.

POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez votre Conseiller MAAF PRO au

N° Vert 30 15

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h

Connectez-vous sur

www.maafpro.fr

MAAF PRO

la référence qualité pro

MAAF ASSURANCES SA - RCS NIORT 542 073 580 - 07/12 - Crédits photos : Shutterstock - Création : © ZIMAGES

édito

Yves PETITJEAN
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine

« À quand une révision du régime de l'auto-entrepreneur pour l'artisanat ? »

Les élus des Chambres de métiers et de l'artisanat ont rappelé avec la plus grande détermination au gouvernement, l'engagement pris pour supprimer du régime de l'auto-entrepreneur les conséquences néfastes sur l'artisanat. Tout recul serait compris comme l'entérinement par le gouvernement d'une injustice et au final, un signal de profond découragement.

Déjà concurrencées de façon déloyale par ces auto-entrepreneurs, avec des carnets de commande en forte baisse, les artisans du bâtiment doivent affronter une nouvelle menace : le dumping social. De plus en plus d'entreprises et de travailleurs étrangers franchissent nos frontières pour proposer leurs services. Je vous conseille de parcourir notre dossier spécial consacré à ce sujet dans ce magazine.

Dans son intervention du 21 mars dernier, le président de la république a présenté un plan d'investissement pour le logement qui contient quelques dispositions positives pour le secteur du bâtiment. Il faut saluer le contrôle renforcé des entreprises « low cost » sous-traitantes indélicates qui ne pourront plus détourner à leur profit la TVA facturée.

Le moratoire des normes est plus que bienvenu, quand on sait que pas moins de 4 000 normes et réglementations techniques sont référencées dans le secteur de la construction !

Espérons que le « Choc de simplification » évoqué par François Hollande concernera tous les secteurs de l'artisanat…

Au titre de la TVA à 5 %, il est regrettable que le plan limite l'application de ce taux à la construction neuve de logements sociaux. Appliquer ce taux à la rénovation de l'ensemble des logements serait beaucoup plus efficace en termes d'activité et d'emploi et aussi pour atteindre les objectifs inscrits dans les lois Grenelle de l'environnement.

Concernant le projet de contrat de génération, on peut déjà se réjouir de la prise en compte par les gouvernements successifs de la spécificité des entreprises artisanales. Le projet de loi propose des modalités de mise en œuvre simplifiées pour les entreprises inférieures à 300 salariés. A priori, la conclusion d'un contrat entre un employeur, un jeune de 16 à 25 ans embauché en CDI et un salarié de 57 ans et plus ouvrira droit à une aide financière forfaitaire qui s'ajoutera aux allégements de cotisations. En attendant le texte définitif, nous accueillons favorablement ce projet. Il correspond parfaitement à notre philosophie de transmission des savoirs entre les générations et apporte un outil extrêmement précieux pour aborder la question de la transmission reprise d'entreprises.

L'ARTISAN33 - Information de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine - Section Gironde
46 avenue du Général de Larminat - 33 074 Bordeaux CEDEX
www.cm-bordeaux.fr

Directeur de publication : Yves PETITJEAN
Rédacteur en chef : Ludovic GROULT
Rédaction : Ludovic GROULT, Marion COUSINET, Jean-Yves SAINT CERAN
Conception et réalisation : dakkota media - 05 56 75 32 01

Publicité : dakkota media - regiepub@dakkota.fr
Directrice de clientèle : Brigitte GIRAUDEAU - 06 80 17 10 15

sommaire MAI 2013

actu **région** 4-5

• Qualité et proximité ! La filière viande en Aquitaine
• Les politiques filières régionales • Le programme régional pour soutenir les esthéticiennes • Le pacte pour l'artisanat

actu **gironde** 6-9

• La Route de Patrimoine • Achetons local !
• Concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France »
• Un nouveau lieu d'apprentissage • Apprentis honorés p 6
• **L'artisanat girondin en chiffres (1er janvier 2013)** p 8-9

métiers et territoires
Cap sur le Libournais ! 10-11

formation **emploi**
CONTRAT DE GÉNÉRATION 10-11
Convention avec Pôle emploi 14

organisations professionnelles
Adhérer pour sortir de l'isolement 19

dossier spécial
Concurrence déloyale étrangère 16-18

Qualité et Proximité

deux valeurs fondamentales

des artisans de la filière viande en Aquitaine

Très attachés à la préservation de leur « patrimoine culturel » sur le territoire français, les artisans de la filière viande, en Aquitaine, se sont particulièrement émus de l'amalgame susceptible d'être engendré dans l'esprit des consommateurs.

Les tromperies et malversations diverses et variées, souvent par intérêts économiques, et qui sont dévoilées au fur et à mesure que les enquêtes sanitaires nationales et internationales se poursuivent, ne les concernent en rien !

La plaquette est consultable en ligne sur :
www.artisanat-aquitaine.fr

Ils affirment haut et fort qu'ils ont toujours misé sur la confiance et la qualité, tant sur la traçabilité par la provenance de leurs produits issus d'élevages locaux, ou régionaux, que sur les produits transformés.

Et s'ils ont eu à faire face à plusieurs difficultés depuis près de 10 ans, (vache folle, grippe aviaire, concurrence déloyale et étrangère…) ils ont su garder leurs clients, et ont pu prouver qu'ils étaient des garants de la qualité de ce que nous retrouvons dans nos assiettes !
Leurs produits sont sains, travaillés sur place, traçables, de tradition ou d'innovation, et vendus avec du conseil.

Ils se sont mobilisés, avec le soutien de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine, les Organisations Professionnelles de l'Artisanat et le Conseil régional d'Aquitaine pour créer une dynamique dans leur réseau (1320 entreprises).

Un vaste programme d'accompagnement de la filière s'est déroulé de 2009 à 2012 avec 4 objectifs majeurs :

- Encourager l'accès à la profession.
- Favoriser le développement de leurs activités sur le territoire
- Sauvegarder la qualité de l'approvisionnement
- Maintenir une offre de proximité entre l'artisan et les consommateurs.

Le bilan de cette action est plus que positif :

- 212 entreprises ont bénéficié de diagnostics approfondis
- 159 entreprises ont reçu des aides à l'investissement (ce qui a directement concerné 625 emplois)
- 171 emplois ont été potentiellement créés
- 2,5 millions d'euros ont été débloqués par le Conseil régional pour les aider à investir (soit environ en moyenne une enveloppe de 16000 € chacune)
- 10,5 millions d'euros investis au total par la filière en 4 ans.
- 200 entreprises sont impliquées à chaque édition de l'opération Croc'viande.
- Un guide des bonnes pratiques réservé aux artisans « Le petit carnet d'idées affûtées » est paru en 2012.
- Une plaquette bilan « programme de soutien 2009/2012 » aux artisans de la filière viande en Aquitaine vient de voir le jour.

Les Politiques filières régionales

Un programme ambitieux pour l'artisanat

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Aquitaine, en collaboration avec les Organisations professionnelles, ont établi, depuis plus de 15 ans, de solides relations de confiance avec le Conseil régional, pour contribuer au développement du secteur des Métiers.

Intérêt bien légitime, puisqu'il représente en région Aquitaine plus de 65000 entreprises, et 130000 salariés, avec un chiffre d'affaires estimé à 10 milliards d'euros !

Des plans pluriannuels sont régulièrement établis au sein du Comité d'Orientation pour l'Artisanat, instance partenariale qui réunit ces trois principaux acteurs. Ils ont pour objectif de répondre aux attentes spécifiques des entreprises, et de leur permettre de s'adapter à l'évolution des techniques, marchés,

C'est ainsi que naissent « les politiques filières » qui impulsent des actions spécifiques pour l'ensemble des professions liées aux filières choisies.

Après une première génération de programmes ayant concerné la filière viande, les métiers d'art et le bâtiment, deux nouvelles filières ont pris le relais en 2012 avec le machisme agricole et l'esthétique. La pâtisserie en 2013 et l'automobile en 2014 rejoindront la liste des filières accompagnées.

PLUS D'INFOS
www.artisanat-aquitaine.fr

Zoom

Le programme régional pour soutenir les esthéticiennes

Face aux difficultés rencontrées par la profession, le Conseil régional d'Aquitaine et la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Aquitaine, avec la participation de la Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté (CNAIB), renouvellent en 2013 un programme de soutien. L'objectif de ce dispositif est d'aider les esthéticiennes à relever les défis de la profession qui sont nombreux : forte concurrence avec notamment le développement des soins à domicile, le travail dissimulé, la multiplication des franchises « hard discount », les évolutions technologiques des appareils, la diversification de l'activité (onglerie, modelage…) et les contraintes réglementaires qui ne cessent d'évoluer…

Ces actions de soutien se déclinent sous la forme d'accompagnements collectifs et individuels axés essentiellement sur le développement commercial, le marketing et la communication.

Toutes les esthéticiennes (non franchisées), exerçant leur activité en Aquitaine, peuvent bénéficier gratuitement de cet accompagnement (aucun frais n'est à engager pour bénéficier de ce programme entièrement dédié à la profession).

CONTACT
PEGGY HARISTOY 05 56999411
peggy.haristoy@cm-bordeaux.fr

Plaquette à télécharger sur :
www.artisanat-aquitaine.fr

Le Pacte pour l'artisanat

en phase avec les attentes des Chambres de Métiers

Les chambres de métiers et de l'artisanat réagissent positivement à la présentation par Sylvia Pinel, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, du pacte pour l'artisanat. Il cible avec précision les leviers qu'il est indispensable d'actionner pour améliorer la compétitivité des entreprises artisanales dans cette période de mutation économique.

Parmi ces leviers, le pacte confirme l'analyse et les attentes des CMA sur :

- l'importance économique de l'artisanat et l'adaptation nécessaire de la politique économique aux entreprises artisanales. Il faut cibler notamment les politiques d'exportation et organiser les pratiques dans le domaine de la production industrielle ;
- le renouvellement des générations pour répondre à l'urgence de l'emploi et ainsi assurer la transmission des entreprises. Cela nécessite la modification en profondeur de la politique de l'orientation en France pour une valorisation accrue des métiers de l'artisanat ;
- la facilitation de l'accès au financement notamment par la prise en compte des entreprises artisanales par la BPI ;
- la redéfinition du statut de l'artisan et la reconnaissance de la qualification propre à chaque métier ;
- l'amélioration de l'environnement de l'entreprise artisanale pour renforcer son attractivité et sa compétitivité : lutte contre le travail illégal, encouragement du regroupement des entreprises pour l'accès aux marchés publics, soutien aux pôles d'innovation de l'artisanat et accès à grande échelle au statut de l'EIRL.

Le rôle clef des CMA est reconnu et renforcé dans l'aide sur mesure qu'elles apportent aux entreprises qui ont besoin d'être renseignées, guidées et accompagnées.

Le contenu du pacte pour l'artisanat reprend et souligne les préoccupations des CMA même si des dispositions nécessiteront d'être précisées, clarifiées puis traduites sur le plan législatif et réglementaire.

PLUS D'INFOS
Le pacte pour l'artisanat est disponible sur
www.economie.gouv.fr

ROUTE du patrimoine

Le tourisme d'entreprise a le vent en poupe, **profitez-en !**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Gironde a mis en place une Route des Savoir-faire pour promouvoir le patrimoine artisanal local.

Cette route vous propose une rencontre avec des artisans passionnés qui expriment et transmettent leur savoir-faire au travers de créations uniques et de produits typiques qu'ils vous présentent dans leurs ateliers boutiques.

• Pour en savoir plus :
www.savoirfaire-gironde.fr
ou en téléphonant au 05 56 999 134

• A noter aussi l'existence d'un site national destiné à recenser toutes les entreprises de France ouvertes au public existe désormais :
www.entrepriseetdecouverte.fr

La Route des Savoir-Faire et du Patrimoine Artisanal DE GIRONDE

DÉVELOPPEZ votre marché

avec le site internet

www.achetons-local.com

C'est un site internet créé par des Bordelais pour permettre aux fabricants locaux de se présenter de façon originale et de proposer à la vente en ligne leurs produits. Les visiteurs ciblés sont tous ceux, attachés à leur territoire, qui souhaitent savoir ce qui est fabriqué près de chez eux et en profiter.

Les types de produits concernés sont d'ordre non alimentaire : vêtements, accessoires de mode et bijoux, meubles et objets de décoration, produits de soin et beauté, articles de loisirs et bien d'autres encore. Chaque fabricant dispose d'un espace comprenant un profil mettant particulièrement en avant son savoir-faire, et d'une boutique virtuelle pour la vente en ligne de ses produits. Pour les produits ne se prêtant guère à la vente à distance, le fabricant peut toujours les présenter de façon détaillée en créant une vitrine sur le site.

Le lancement du site a été réalisé à l'échelle de l'Aquitaine en septembre 2012. Depuis de nombreux fabricants de la région ont été séduits par ce concept original. « Achetons Local » est déjà prêt à s'étendre à d'autres régions. L'aventure ne fait que commencer.

Tél. : 06 77 65 30 75 ou 06 73 18 53 33
ou e-mail : contact@achetons-local.com

Concours « Un des Meilleurs Ouvriers de france »

Vous avez 23 ans révolus,
« l'excellence professionnelle vous pouvez »

Inscrivez-vous au Concours

« UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE »

DATE LIMITE le 30 septembre 2013

CONTACTS
- Commissaire régional du COET
Georges BEAUGE :
gebeauge@numericable.fr
- site du COET :
www.meilleursouvriers-defrance.org.

Un nouveau lieu d'apprentissage

À l'horizon 2015, les sections automobile et beauté du CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat vont quitter le boulevard Albert premier pour un bâtiment tout neuf qui va être construit à partir de l'été 2014 à Bordeaux-Lac. Un projet qui fait suite à la vente d un terrain de 17 000 m2 par la Communauté urbaine de Bordeaux à la chambre des métiers et de l'artisanat, pour un montant de 882 000 €.

Financé par le Conseil régional, l'état, l'ANFA et les artisans à travers la Chambre de métiers et la vente de l'ancien site, ce nouveau bâtiment pourra accueillir plus d'un milier d'apprentis à partir de l'automne 2015. Environ 500 sont déjà formés aux métiers de bouche à proximité dans un site dédié. Au total le CFA de la Chambre de Métiers forme chaque année près de 1 500 jeunes. La relève est assurée !

Apprentis honorés

En avril dernier, remise de récompenses à des apprentis du CFA de la Chambre de Métiers par le Lion's club du Sauternais.

• **Lucie Anouilh**, apprentie MC pâtisserie au Comptoir des Pains à Portets

• **Coralie Destang,** apprentie cap coiffure 2e année, à la Cabane à Tif à Cabanac et Villagrains

• **Julien Danies Sauvestre,** cap boucher 2e année « Les Eleveurs Girondins » à Gironde sur Dropt, lauréat du concours régional du MAF et 11° du concours national.

• **Jhon Simon,** apprenti mécanicien 2e année, Garage Darcos à Villandraut

• **M. Pierre Saphore,** Président du Lions Club Sauternes, organisateur de cette manifestation.

GEM
L'ENTREPRISE!

GÉNÉRATION EMPLOI MIXITÉ

À chaque territoire, ses compétences !

05 56 999 100
WWW.ARTISANS-GIRONDE.FR

Chambres de Métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine Gironde
CCI BORDEAUX
CCI LIBOURNE
AGRICULTURES & TERRITOIRES
ADEFA
pôle emploi

L'artisanat girondin

en chiffres au 1er janvier 2013

> **26 906** entreprises inscrites au RM*
> **4 250** immatriculations au RM*
> **51 440** salariés
> **3 509** apprentis

*RM : Répertoire des Métiers de la Gironde.
Sources : CMARA - section Gironde et UNEDIC pour les données sur l'emploi.

Au premier janvier 2013, l'artisanat Girondin compte 26 906 entreprises, contre 25 295 l'année précédente, soit une augmentation de 6 % des effectifs.

Le secteur du bâtiment est le plus représenté avec 12 991 ressortissants, soit près d'une entreprise artisanale sur deux. Les services se hissent à la deuxième place avec 8 537 entreprises, la production en troisième position avec 3 617 professionnels et le secteur de l'alimentation ferme la marche avec 1 761 inscrits au répertoire des métiers. C'est d'ailleurs le secteur qui connaît l'augmentation des effectifs la moins forte (un peu plus de 1 %).

Au niveau des territoires, c'est la Communauté Urbaine de Bordeaux qui concentre le plus d'entreprises artisanales avec 11 337 professionnels, soit 42 % des ressortissants de l'artisanat girondin. La CUB compte 700 entreprises artisanales de plus qu'au 1er janvier 2012 (+ 6 %).

Le nombre d'auto-entrepreneurs connaît une forte augmentation (+ 1 800). Ce statut représente dorénavant un quart des « Personnes Physiques » contre 15 % en 2012.

Si le nombre global d'entreprise augmente, les effectifs de création annuels sont en baisse de 7 %. L'année 2012 a en effet connu 4 250 inscriptions au registre des métiers contre 4 569 en 2011. Les radiations sont en augmentation avec 2 793 en 2012 contre 2 460 en 2011.

Création d'entreprises au répertoire des métiers

- **4 250** immatriculations au répertoire des métiers dont **2 269 auto-entrepreneurs (53 %)**.
- **48 %** des créations sont dans le bâtiment, **36 %** dans les services,
- **10 %** dans la production et **5 %** dans l'alimentation.
- **3/4** des créateurs ont moins de **45 ans.**
- **9 %** des créateurs créent de l'emploi au démarrage.

Immatriculations par secteurs d'activités

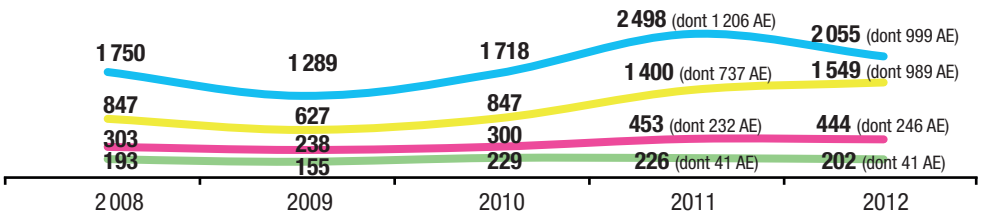

Le secteur du bâtiment représente 48 % des 4 250 créations d'entreprise dont 2 269 AE (auto-entrepreneur)

La qualification des chefs d'entreprise

61 % des chefs d'entreprise remplissent les conditions leur permettant de se prévaloir de la qualité "ARTISAN"

Profil de l'artisan

- **4** chefs d'entreprise sur **5** sont des hommes
- **65 %** des femmes chefs d'entreprise exercent une activité de services
- **63 %** des chefs d'entreprise ont une qualification professionnelle reconnue.
- **55 %** des chefs d'entreprise ont moins de 45 ans.

Taux de survie des entreprises crées

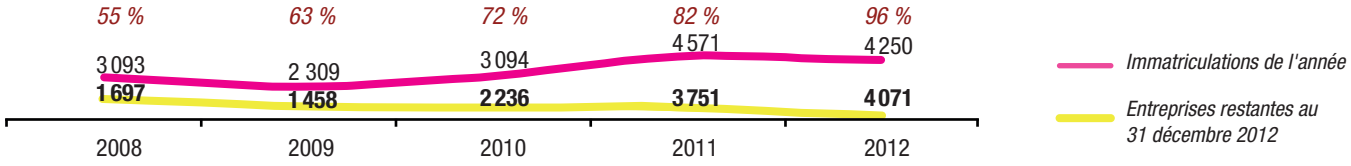

45 % des immatriculés de 2008 ont cessé leur activité. Le taux de survie à 5 ans est de 55 %

La répartition par catégorie juridique

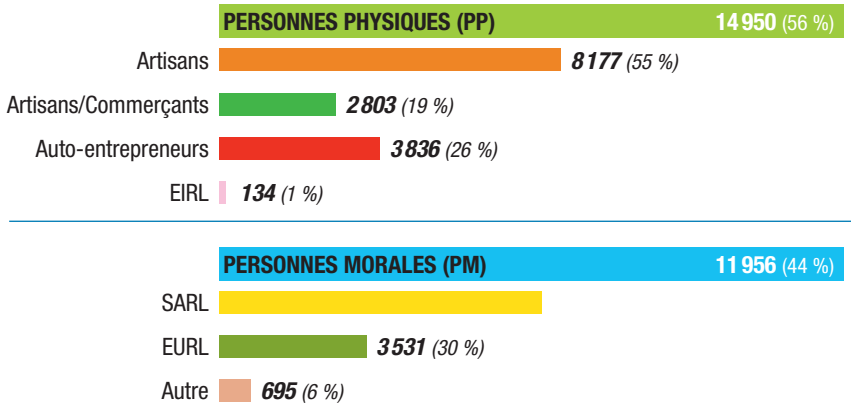
PERSONNES PHYSIQUES (PP) 14 950 (56 %)
Artisans 8 177 (55 %)
Artisans/Commerçants 2 803 (19 %)
Auto-entrepreneurs 3 836 (26 %)
EIRL 134 (1 %)
PERSONNES MORALES (PM) 11 956 (44 %)
SARL
EURL 3 531 (30 %)
Autre 695 (6 %)

55 % des artisans sont aussi commerçants en raison pour 11 956 d'entre eux de la forme juridique d'exploitation (sociétés) et pour 2 803 des caractéristiques de leur activité (double activité)

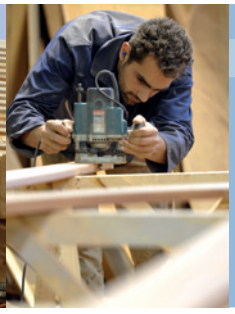

+ d'informations

(chiffres par communes, communautés de commune et cantons)

sur http://artisans-gironde.fr.

Une analyse complète sera diffusée dans les prochaines semaines par la section Gironde de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Aquitaine.

« Cap sur le Libournais »

la CMA au cœur des territoires girondins

4ème secteur visité, après le bassin d'Arcachon, le Médoc et Bordeaux, le Libournais accueille les actions de proximité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, lancées depuis septembre 2012.

Dans le cadre du programme « Cap sur le Libournais », le président Yves PETITJEAN visite la tonnellerie artisanale MILLET, à Galgon.

Être au plus proche des artisans, mettre en avant les talents et les savoirs faire, informer et débattre des thèmes spécifiques au territoire, c'est l'objectif des opérations Cap sur un territoire. De mars à mai 2013, la chambre des métiers met en place un programme intensif d'actions sur le Libournais : visites d'entreprises, réunions thématiques, ateliers d'information, emploi et promotion de l'alternance, débats sur l'avenir de l'artisanat sur le territoire. Le Libournais représente 11 % des entreprises artisanales de Gironde avec près de 2900 entreprises. Ce territoire en profonde mutation avec une forte croissance démographique donne à l'artisanat l'occasion de se développer. Les activités phares comme la viticulture, le tourisme, le patrimoine et l'industrie devraient renforcer leurs attractivités et accompagner les autres secteurs dans leurs progressions.

Des tables rondes pour mieux analyser et développer l'artisanat libournais.

Après une présentation de l'évolution de la filière viticole à la CCI de Libourne, le 18 avril, un état des lieux de l'artisanat Libournais le 29 avril dernier à Castillon la Bataille, la Chambre des métiers organise à Saint-Emilion, une troisième table ronde : **l'artisanat ambassadeur du tourisme Libournais ?**

Il y sera présenté les chiffres clés du tourisme et les axes de développement pour renforcer l'attractivité du territoire par l'implication de l'artisanat dans les projets libournais.

Formation et Emploi en Libournais

Au cœur des missions de la Chambre des Métiers, la formation et l'emploi ont déjà fait l'objet d'un « Kfé de l'emploi » le vendredi 22 mars dernier

au Pôle Emploi de Libourne avec des conseils pratiques sur les démarches d'emploi ou de formation autour d'un petit-déjeuner. Le 27 mai prochain à 9h00, un atelier recrutement au Pôle Emploi de Libourne permettra un accompagnement personnalisé dans les démarches de recrutement.

Des Ateliers TIC à l'ACIFOP de Libourne

Le premier atelier « Technologies de l'Information et de la Communication » s'est déroulé le mardi 30 avril sur le thème des nouveaux modes de communication E-mailing et newsletter. Le prochain se déroulera **le mardi 11 juin à 18h30** et traitera de Facebook et des réseaux sociaux comme stratégie marketing utile pour l'entreprise.

À la rencontre des nouveaux Artisans

Le jeudi 30 mai à 19h00 à la CCI de Libourne, la chambre des métiers vous invite à

partager avec les partenaires de votre quotidien, l'expérience de vos premiers mois d'activité, autour d'un Apéritif de la création. **Pour s'inscrire à une réunion ou en savoir plus :** Tél. 05 56 999 112 - Fax 05 56 999 778
E-mail : catherine.labourier@cm-bordeaux.fr

Les jeunes, l'avenir de l'artisanat

Mardi 9 avril, le président Yves Petitjean en présence du sous-préfet a sensibilisé les jeunes aux métiers de l'Artisanat au collège Les Dagueys (Libourne). Dans l'après-midi, c'est à la création et à la reprise d'entreprise que lycéens du LP Professionnel Henri Brulle (Libourne) ont été informés.

Opération « Eco-défis » dans le Libournais

Ce dispositif original a été présenté à l'occasion de l'Assemblée Générale des « Vitrines Libournaises » le vendredi 22 mars dernier à la CCI de Libourne.

Favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux commerces

Des solutions techniques et la réglementation en vigueur ont été présentées le 14 mars à la Mairie de Libourne alors que le 8 avril dernier une réunion avec la participation des collectivités, Préfecture, Chambres Consulaires, Ordre des notaires, etc., à la mairie de Libourne, proposait les solutions pour une mise en accessibilité réussie de vos commerces.

Le président Yves PETITJEAN et Dominique MILLET, dirigeant de la tonnellerie MILLET.

DERNIERE MINUTE

Jeudi 4 juillet à 18 h 00

Les Clubs d'Entreprises de l'Entre-deux-Mers,

le CEPS, le RER, le CE-CADILLAC et le CECEM,

organisent une table ronde

à la salle des fêtes de Sauveterre de Guyenne sur le thème :

« PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI »

Cette table ronde sera animée par la radio **« Entre Deux Mers » 98.4 FM**

et diffusée le jeudi 18 juillet 2013 à 10 H 45.

PLUS D'INFOS

> www.re2m.com

> www.entreprises-sauveterrois.com

publirédactionnel

aviva.fr

Chez Aviva, on n'assure pas un fleuriste comme on assure un boucher

Aviva France vous propose une gamme complète de produits d'assurances dommages (auto, habitation, santé…) et de personnes (assurance vie, prévoyance, dépendance…). 900 agents généraux, répartis dans toute la France, sont à vos côtés pour vous apporter des conseils et des services adaptés à votre situation.

Un expert à votre écoute

"Nous connaissons les risques liés aux divers métiers des Professionnels, notamment des artisans car nous sommes proches d'eux. Nous savons, par exemple, que la prévoyance est un sujet de préoccupation. Mes clients peuvent aussi compter sur moi et me joindre à tout moment pour faire un point sur leurs besoins " précise Dominique Dumas, agent Aviva à Villenave d'Ornon. *"Nous mettons tout en oeuvre pour les satisfaire. Notre savoir-faire, c'est notre fierté. Alors n'hésitez pas à nous contacter !"*

Votre Agent Général Aviva
Dominique Dumas n°orias 08043659 - www.orias.fr
558 route de Toulouse à Villenave d'Ornon
Tél. 05 56 75 85 23
dumas-dominique@aviva-assurances.com

Professionnel, comme vous.

AVIVA

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 25 avril 2013 - Aviva Assurances. Société Anonyme d'Assurances Incendie, Accidents et Risques Divers au capital de 168 132 098,28 euros. Siège social : 13 rue du Moulin Bailly, 92270 Bois-Colombes - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S NANTERRE 306 522 665 -

Contrat de Génération

Votre entreprise compte moins de 50 salariés ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide de l'état au titre du contrat de Génération

LES CONDITIONS POUR OBTENIR L'AIDE…

• Vous embauchez en contrat à durée indéterminée un jeune d'au moins 16 ans et de moins de 26 ans ou de moins de 30 ans pour les jeunes reconnus comme travailleurs handicapés. Ces conditions s'apprécient au 1er jour de l'exécution du contrat de travail.

Dérogation : *vous avez recruté un jeune de moins de 26 ans en CDD, contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation avant le 1er mars 2013. Vous aimeriez transformer son contrat en CDI : vous pouvez bénéficier de l'aide associée au contrat de génération, même s'il a atteint ou dépassé 26 ans lorsque son contrat est transformé en CDI.*

• Vous maintenez dans l'emploi un senior de 57 ans ou plus (ou de 55 ans ou plus pour les salariés reconnus comme travailleurs handicapés) ou recruté à 55 ans ou plus. Le salarié senior peut être embauché en même temps que le jeune.

• Votre entreprise est à jour de ses obligations déclaratives et de paiement des cotisations sociales, salariales et patronales.

• Votre entreprise n'a pas procédé, dans les six mois qui précèdent l'embauche du jeune, à un licenciement pour motif économique sur les postes relevant de la catégorie professionnelle dans laquelle est prévue l'embauche ou à une rupture conventionnelle homologuée ou à un licenciement pour un motif autre que la faute grave ou lourde ou l'inaptitude sur le poste sur lequel est prévue l'embauche.

Le contrat de génération vise à maintenir en emploi les salariés seniors, jusqu'à l'âge de la retraite. Le bénéfice de l'aide n'est donc pas compatible avec le licenciement d'un salarié senior. Si vous licenciez un salarié de 57 ans ou plus (pour un motif autre que la faute grave ou lourde ou l'inaptitude), l'aide associée au dernier contrat de génération que vous avez formé est interrompue.

MODE D'EMPLOI ET + D'INFOS
www.contrat-generation.gouv.fr

LE PRINCIPE :
UN BINÔME ENTRE UN JEUNE ET UN SENIOR

EMBAUCHEZ UN JEUNE

en CDI
de 16 ans à 25 ans
(jusqu'à 30 ans
s'il est reconnu
travailleur handicapé)

+

MAINTENEZ UN SENIOR

de 57 ans et plus
(de 55 ans et plus
s'il est reconnu
travailleur handicapé
ou s'il s'agit d'une
nouvelle embauche)

et bénéficiez d'une aide de 4 000 € par an pendant 3 ans (soit 12 000 €)

Zoom // Contrat de génération et transmission

• Vous êtes un senior âgé de 57 ans ou plus ?

• Vous n'êtes peut-être pas pressé de prendre votre retraite mais, avez-vous réfléchi au devenir de votre entreprise ?

De très nombreuses activités, notamment commerciales et artisanales, ferment chaque année faute de repreneur. Avec le contrat de génération, vous pouvez être aidé pour anticiper cette transmission. Il vous suffit de recruter un jeune de moins de 26 ans (ou de moins de 30 ans s'il est reconnu travailleur handicapé).

Pendant trois ans, vous pouvez le former et lui transmettre vos compétences en bénéficiant de l'aide de 4 000 € par an. À l'issue, vous n'avez pas d'obligation de lui transmettre votre entreprise. Vous pouvez attendre si vous ne souhaitez pas partir immédiatement ou que vous jugez qu'il n'est pas encore prêt, ou bien choisir finalement un autre repreneur. Votre chambre consulaire, votre organisation professionnelle ou votre comptable peuvent également vous aider pour préparer la transmission de votre entreprise.

N'hésitez pas à joindre nos conseillers du service emploi au 05 56 999 100

NOUVEAU DAILY

**AVEC SA SUSPENSION PNEUMATIQUE,
IL S'ADAPTE À VOS BESOINS. SON PRIX AUSSI.
FOURGON 12 M³, 146 CH : 22 999 € HT.**

ESP 9, CLIMATISATION AUTOMATIQUE, SIÈGE SUSPENDU, PORTES ARRIÈRE À OUVERTURE 270°
ET SUSPENSION PNEUMATIQUE.

SUIVEZ-NOUS SUR IVECO FRANCE

IVECO

WWW.IVECO.FR

GAP V.I. ZAC DE FIEUZAL - 33523 BRUGES CEDEX - TEL 05 56 11 71 40

Offre réservée à l'achat d'un véhicule neuf IVECO Daily fourgon 35S15 V12/P version Top avec les options : portes arrière ouverture à 270°, roue de secours et porte-roue de secours dans espace de chargement, au prix spécial conseillé de 22 999 euros HT au lieu de 36 350 euros HT (prix tarif en vigueur au 14 mai 2012) soit une remise de 13 351 euros HT. Ces prix ne comprennent pas les frais de livraison et préparation qui relèvent de la tarification des concessionnaires participant à l'opération. Offre limitée à 300 exemplaires, exclusivement réservée aux professionnels, hors loueurs, flottes sous protocole et hors véhicules en stock chez les concessionnaires, non cumulable avec d'autres opérations spéciales. Offre valable du 25 février 2013 au 30 juin 2013. Pour plus d'informations, rendez-vous chez les concessionnaires IVECO participant à l'opération ou sur www.iveco.fr

Convention avec Pôle Emploi

Un partenariat fort pour la création d'entreprise artisanale

Le 22 mars dernier, Yves PetitJean, président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Aquitaine et Benoît Meyer, directeur territorial Pôle Emploi de la Gironde ont signé une convention de partenariat pour faciliter la création d'entreprises artisanale au Pôle emploi Saint-Jean. Une première réunion avec 60 demandeurs d'emploi intéressés a permis de souligner l'intérêt de s'orienter vers l'artisanat.

« Monsieur le directeur veut vous aider, moi je veux vous donner envie! » Yves Petitjean était heureux de retrouver face à lui, une trentaine de demandeurs d'emploi intéressés par la création d'une entreprise artisanale au pôle Emploi Saint-Jean à Bordeaux. Le 22 mars dernier, Benoît Meyer, directeur Pôle Emploi Gironde et la CMARA ont signé une convention de partenariat sur 3 ans sur l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise de demandeur d'emploi. Une convention signée symboliquement durant la semaine de l'artisanat.

« Nous sommes un secteur qui résiste encore dans un contexte défavorable » soulignait le président Yves Petitjean. « Nous avons pratiquement le même nombre d'entreprises inscrites que l'an dernier. Avec cette convention, nous mettons en place les moyens de préparer l'avenir. » Un avis partagé par Benoît Meyer: « Notre but est avant tout de promouvoir les métiers de l'artisanat, d'inciter à créer et d'accompagner les demandeurs d'emplois susceptibles de créer ou de reprendre des entreprises artisanales. »

La première opération concrète se déroulait à la suite avec une première journée d'information pour une trentaine de demandeurs d'emploi. Sélectionnés et particulièrement motivés par une création d'entreprise, ils ont été accueillis par un discours chaleureux d'Yves Petitjean. Au programme de la journée, les informations nécessaires sur le parcours du créateur, les formations proposées par la CMARA, les démarches administratives ainsi que l'accompagnement des services de Pôle emploi.

Cette opération sera répétée dans tous les territoires de la Gironde. « Un point important » précise Benoît Meyer. « Dans le monde rural, il y a des emplois qui peuvent exister. Tout n'est pas concentré dans les grands centres urbains. »

UNE AIDE POUR RECRUTER

La convention signée entre la CMARA et Pôle Emploi permettra bientôt aux artisans de bénéficier d'une journée de formation aux méthodes de recrutement sur une journée. « Pour un artisan, il est parfois difficile de recruter et surtout de savoir comment recruter » explique Benoît Meyer. Une aide aux PME artisanale qui pourrait aider les secteurs en besoin de main-d'œuvre comme les métiers de bouche.

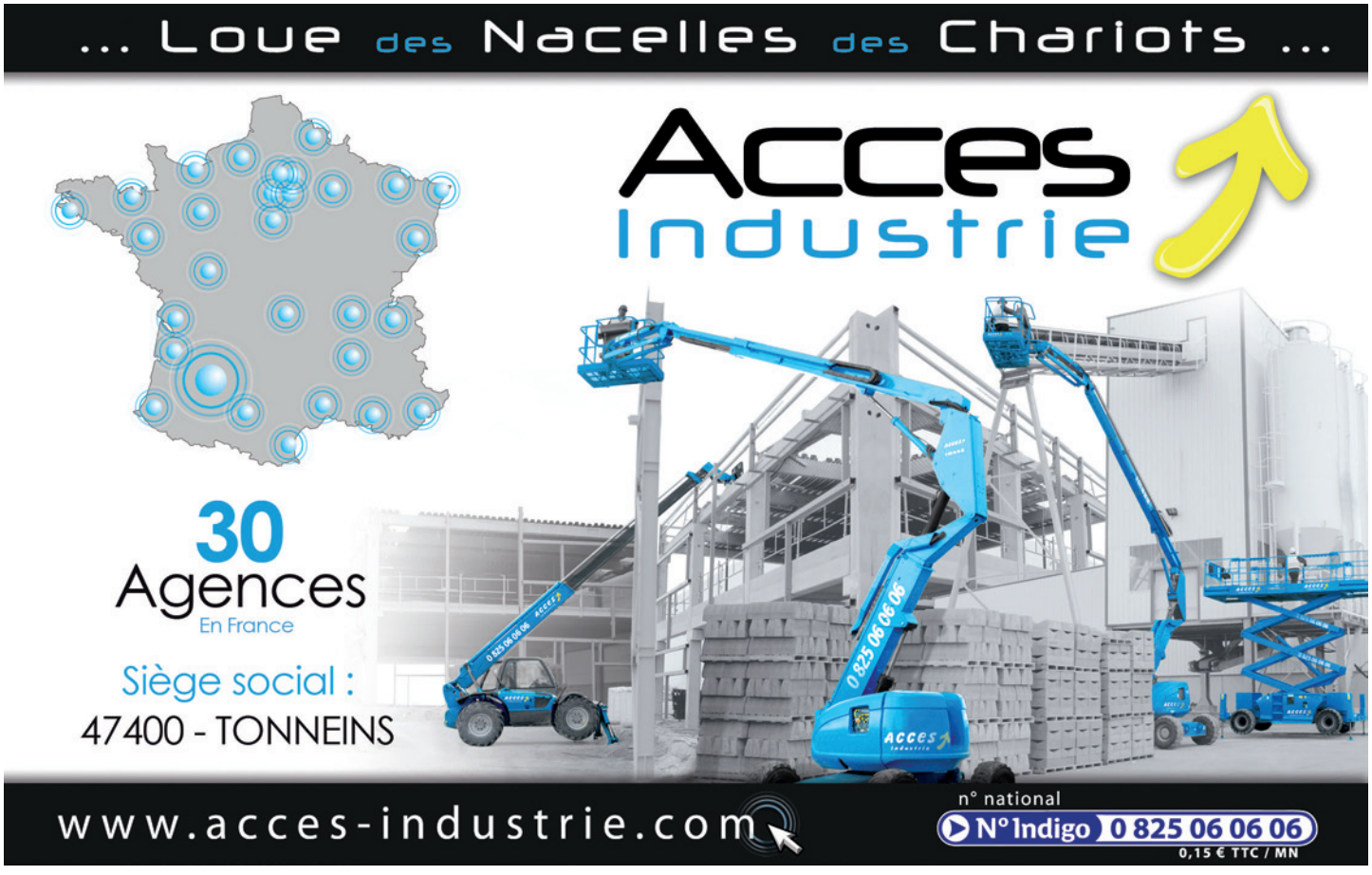

PREVARTI, *enfin pour Elle*

“S’il vous arrivait quelque chose, qu’adviendrait-il de vos proches et de l’entreprise ?”

Du jour au lendemain, votre conjoint(e) se retrouvera seul(e) pour assumer toutes les responsabilités à la maison et dans l’entreprise.

Seule, une mutuelle créée par et pour des Indépendants, peut apporter des solutions concrètes que vous ne trouverez pas ailleurs !

- **À la maison :** Pour accompagner votre conjoint dans son rôle de parent : soutien scolaire, soutien psychologique, aides à domicile, aides aux démarches administratives et déblocage des fonds (pension, réversion, Caf ...).
- **Dans l’entreprise :** Pour soutenir votre conjoint dans toutes les activités de l’entreprise et répondre à toutes les problématiques auxquelles il devra faire face (crédits en cours, factures à régler, chantier à finir, formation de perfectionnement...) : des experts le guident pour lui apporter des solutions sur mesure.

Rien n’est laissé au hasard ... toutes les situations sont pensées, prévues : enfin un accompagnement conçu pour répondre aux vrais besoins des conjoints !

PREVARTI’PRO
PREVARTI CONJOINT

des solutions exclusives MNRA de prévoyance

LABEL D’EXCELLENCE 2013 – PREVARTI CONJOINT

Vos conseillers :

Julie SEGALL : 06 23 29 80 15
Monia LABIDI : 06 60 32 35 74
Julie ROUSSILLE : 06 69 40 08 93
Gérald LAJUNIE : 06 10 16 13 14

Pour nous écrire : 51, rue de Châteaudun 75442 Paris Cedex 09

Pour nous écrire : 51, rue de Châteaudun 75442 Paris Cedex 09

www.mnra.fr

RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE
mnra
Mutuelle des artisans et du commerce de proximité

Idéographic Paris - 15122- Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au RNM sous le numéro 391 399227C - Crédit photo : Shutterstock

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

Concurrence déloyale étrangère

Un danger pour les artisans du bâtiment

Déjà concurrencés de façon déloyale par les auto-entrepreneurs, avec des carnets de commande en forte baisse, les artisans du bâtiment doivent affronter une nouvelle menace : le dumping social de certaines sociétés étrangères.

Avec la crise, de plus en plus d'entreprises et de travailleurs étrangers franchissent les frontières françaises pour proposer leurs services. Sur le papier, rien d'illégal puisque les accords européens de libre-échange autorisent les entreprises et les travailleurs de l'espace communautaire à travailler dans les autres pays membres, sous condition de respecter les règles en vigueur du pays concerné, notamment en matière de rémunération.

Les entreprises du bâtiment sont les premières à avoir constaté la recrudescence espagnole sur les chantiers aquitains. « Depuis plus d'un an, nous constatons qu'il y a de plus en plus de chantiers qui sont pris par des Espagnols », déclare Michel Dumon, président de la CAPEB 33 (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de la Gironde). « Ces entreprises cassent les prix pour emporter les marchés. Comme nous n'avons pas les mêmes charges, on ne peut pas s'aligner sans mettre en danger nos entreprises et les emplois. »

De son côté, Bruno Garabos, Président de la FFB Gironde (Fédération Française du Bâtiment) dénonçait récemment dans un mensuel économique la difficulté des contrôles sur les chantiers. Il considère qu'il est difficile de vérifier la réalité des horaires effectués sur un chantier : « 35 h, 50 h, plus ? La seule manière de lutter contre cette situation où certaines entreprises étrangères se permettent des légèretés vis-à-vis du Code du travail et de l'administration fiscale française, est de mettre en place un nouveau type de contrôles, plus répétitifs, ainsi que le soir et le week-end. Si la concurrence déloyale venue de l'étranger n'est pas une nouveauté, le phénomène s'accélère avec la chute de la construction dans tous les pays frontaliers et toutes les régions françaises sont dorénavant touchées. Mais, il n'est pas question d'interdire à une entreprise de la communauté européenne de venir travailler. Ce que la Fédération exige, c'est que les règles soient respectées de la même manière par tous. »

De concert, les organisations professionnelles dénoncent l'hypocrisie des maîtres d'ouvrage, principalement publics qui, attirés par des prix attractifs, ferment les yeux sur les pratiques de ces entreprises. Car si les entrepreneurs espagnols

décrochent des contrats en Aquitaine, c'est bien que des maîtres d'ouvrage locaux font appel à eux. Une situation que déplorent les artisans. Certaines entreprises de construction régionales n'hésitent pas à utiliser la main-d'œuvre ibérique en sous-traitance, histoire de reconstituer leurs marges…
À cela viennent s'ajouter des entreprises d'intérim le plus souvent basées en Europe de l'est, qui proposent de la main-d'œuvre à bas coût à des entreprises, françaises ou étrangères, travaillant en France.

La grande braderie

Afin de proposer aux clients des prix cassés, ces entreprises utilisent des subterfuges à la limite de la légalité. En théorie, les salariés étrangers qui travaillent en France sont soumis aux mêmes règles que les autres. Ces sociétés déclarent leurs employés au salaire minimum avec 35 heures de travail, mais en réalité, ces salariés en effectuent souvent 15 de plus!
Ces petits arrangements avec la réglementation permettent à ces sociétés de pratiquer des tarifs de 30 % à 50 % plus bas que le tarif moyen, défiant toute concurrence. Et cela avec des conditions de travail d'un autre âge en particulier au niveau des règles de sécurité.

Tous les moyens sont bons pour proposer de la main-d'œuvre « low cost »

« Les entreprises étrangères achètent des

publicités dans la presse et lancent des opérations de mailing fax. » s'insurge Michel Dumon. « Il est rare de rencontrer un collègue du bâtiment qui n'ait pas reçu des mails, un fax ou des appels téléphoniques proposant des ouvriers à des coûts incroyablement bas. Quand on arrive à un tarif horaire à moins de 10 euros, il y a forcément des pratiques déloyales derrière. »

TVA non reversée

Dernière forme de concurrence franchement déloyale, c'est « l'oubli » de la TVA.
Certaines sociétés étrangères, notamment espagnoles, facturent en hors taxe au client, ou en facturant en TTC sans jamais reverser la TVA perçue. De plus, les entreprises étrangères bénéficient d'un différentiel social qui leur est très favorable. Ainsi, la différence de charges entre l'Espagne et la France est de 23 %!
Les organisations professionnelles, ne souhaitent pas rentrer dans une logique d'affrontement. « Vu l'ampleur de la crise dans ces pays, traverser la frontière est souvent la seule solution. Sur le plan humain, on ne peut pas les accabler. Mais cela se fait au détriment de nos salariés et de notre secteur en faisant vivre des profiteurs cyniques. Nous voulons alerter les pouvoirs publics sur ce fléau qui est en train d'étouffer un des piliers de l'économie de notre pays. « Il faut vraiment augmenter les contrôles » conclut Michel Dumon.

TEMOIGNAGE

Artisan peintre, chef d'une entreprise de 9 salariés, Gilles Biraud subit lui aussi les effets du dumping social.

« On a un gros souci. En plus des auto-entrepreneurs qui travaillent à des prix anormalement bas, nous retrouvons sur le marché, des entreprises des pays de l'Est qui proposent des salariés à des prix dérisoires comme 7 € de l'heure et charges comprises. Cela va créer des soucis.

Et puis, il y a aussi nos amis espagnols qui n'ont pas de travail chez eux et qui organisent des minibus pour venir toute la semaine. Ils sont missionnés par une société espagnole qui a gagné le contrat. Ils changent de lieu ou de mission chaque semaine pour passer outre la législation, n'ont pas de congés payés.

Nous savons qu'il y a plus de contrôles mais comme le volume de fraude a augmenté, ce sera toujours une goutte d'eau dans un océan. Je plains les Espagnols et les Portugais. Ils essayent de survivre. Ce n'est pas contre eux que l'on doit lutter mais contre le système qui permet ce type de concurrence déloyale.

Dans les petites entreprises, on commence à licencier en ce début d'année. Cela peut paraître faible 1 ou 2 licenciements mais quand c'est reproduit 1 000 fois, c'est un drame. Pour ma part, j'ai supprimé les heures supplémentaires On ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. »

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Aquitaine Gironde

PARTENARIAT

SOCIETE GENERALE
à vos côtés pour réaliser votre projet professionnel

SOCIETE GENERALE VOUS RESERVE UNE OFFRE SPECIALE

80 € offerts à l'ouverture d'un compte professionnel*

* Offre valable dans les agences Société Générale de Gironde et de Biscarrosse jusqu'au 31/12/2013 Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Offre non cumulable avec les autres offres Société Générale

Contactez notre
Marché des Professionnels
28, Cours de l'Intendance
33 000 BORDEAUX
05 56 56 44 65
bordeaux.professionnels@socgen.com

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE SOCIETE GENERALE

Société Générale - S.A au capital de 976 447 673,75€ - 552 120 222 RCS Paris

Adhérer à une organisation professionnelle pour sortir de l'isolement

Trop souvent, au quotidien, les artisans se sentent seuls face à leurs problèmes administratifs, à leurs interrogations sur la réglementation. Difficile de cumuler les fonctions de DRH, dirigeant, juriste, comptable… Adhérer à une organisation professionnelle vous permettra de vous informer sur les dernières lois, l'actualité de la profession, de défendre votre métier, mais de trouver des solutions à vos éventuelles difficultés. Un soutien qui s'avère indispensable, surtout en ces temps de crise.

*La majorité des Organisations Professionnelles sont regroupées en Confédérations, correspondant à trois grandes branches de métiers : **Alimentation, Bâtiment, Production et Services.***

Ces Organisations Professionnelles sont chargées de défendre la branche d'activité qu'elles représentent. Elles sont elles-mêmes réunies en Organisations Interprofessionnelles.

- **l'UPA (Union professionnelle artisanale)** réunit la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), la CGAD (Confédération générale de l'alimentation en détail) et la CNAMS (Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services).
- **la FFB (Fédération française du bâtiment)** regroupe les métiers du bâtiment.
- **la CIDUNATI (Confédération Intersyndicale de Défense et d'Union Nationale d'Action des Travailleurs Indépendants).**

PRATIQUE OÙ VOUS RENSEIGNER ?

CAPEB 33

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

Président : Michel Dumon

Les bureaux du Lac - Bâtiment 5, 1er étage
12 avenue de Chavailles - 33525 Bruges CEDEX

Secrétariat ouvert : 8h à 12h30, 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Tél. : 05 56 11 70 70 - **Fax :** 05 56 29 19 25
Mail : capeb33@wanadoo.fr
Site Internet : www.capeb33.fr

CGAD 33

Confédération générale de l'alimentation en détail

Président : Joël Mauvigney

3 avenue Jean-Mazarick - 33700 Mérignac

Tél. : 05 56 97 83 64 - **Fax :** 05 56 12 28 20

CNAMS GIRONDE

Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services

Président : Pierre Duten

46 avenue Général-de-Larminat - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 98 80 76 - **Fax :** 05 56 24 30 81

www.cnams.fr, Le site de la Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services donne les coordonnées de toutes les unions professionnelles départementales et toute l'actualité des professions de l'artisanat.

FFB GIRONDE

Fédération Française du Bâtiment

Président : Bruno Garabos

Maison du BTP
3 avenue de Chavailles - 33520 BRUGES

Tél. : 05 56 43 61 23 - **Fax :** 05 56 43 61 26
Mail : contact@d33.ffbatiment.fr
Site Internet : www.btp33.ffbatiment.fr

CIDUNATI GIRONDE

Fédération Française du Bâtiment

Président : Daniel Royer

235 bd Alfred-Daney - 33300 BORDEAUX

Tél.-Fax : 05 56 92 86 39
Mail : cidunati@orange.fr
Site Internet : www.cidunati33.online.fr

Crédit Mutuel
Sud-Ouest
LA banque à qui parler
www.cmso.com
90 % de clients Pros satisfaits*
c'est bien, mais nous voulons encore mieux !
Et vous, satisfait de votre banque ?
Proximité, réactivité et expertise, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest vous apportera tout ce qu'un Pro attend d'une banque.
* 90,2 % selon l'étude réalisée pour le Crédit Mutuel Arkéa par Scaning. Enquête téléphonique conduite en septembre et novembre 2012 auprès d'un échantillon de 1 400 professionnels et PME représentatifs des entreprises des territoires des 3 fédérations du Crédit Mutuel Arkéa (Bretagne, Massif Central et Sud-Ouest).
Contactez un de nos conseillers et testez-nous !
Crédit photo : Corbis - 30550

Crédit Mutuel Arkéa - Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. N° ORIAS 07 025 585. Siège social : 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 - RCS Brest.